

Manuscrit 104 (K98)
Lettre de Louis Jacques Mandé Daguerre à Nicéphore Niépce
29 novembre 1829

<Papier à lettre à en-tête du Diorama>

DIORAMA

Direction, rue des Marais.

Maison du Diorama.

Paris, le 29 9^{bre} 1829

Monsieur,

Je viens de faire part à Monsieur Lemaître qui sort de chez moi/
de la proposition que je vous ai adressée¹ ; il l'approuve, parce que/
sous le rapport de ce qui le concerne² ce moyen ne peut servir que/
comme ébauche, ce qui est bien loin du but proposé, puisque/
l'on désire au contraire le mettre à la portée des personnes/
qui n'auraient aucune connaissance dans l'art du dessin ni de la/
gravure³ ; il demande seulement, et cela est très juste, que si par/
suite on désirait faire voir l'avantage qu'un graveur pourrait/
tirer de cette ébauche, je dis ébauche parce que jamais le/
métal ne sera assez attaqué pour tirer des épreuves et que/
la lithographie a déjà tant servi à multiplier de/
mauvaises choses sans y ajouter encore par celle cy⁴./
C'est pour cela que j'ai cru devoir supprimer toute/
comparaison ; ceci est une chose tout à fait à part, car/
je ne vois pas encore la possibilité de faire des figures/
d'après nature ; c'est cependant l'objet qui présenterait le/
plus d'intérêt. Sous ce rapport vous voyez, Monsieur,/
que c'est encore loin de la lithographie : que le champ/
que votre procédé laisse entrevoir est encore bien retreci,/
mais au moins ayons l'espoir de l'agrandir./
Il est tout naturel que vous ayez fait plusieurs applications//

de votre procédé mais il faut les diriger presentement/
sur un seul point⁵ ; il s'agit de prendre celui qui presente/
le plus de précision, les autres viendront tout naturellement ;/
c'est moins de la diversité des moyens que dans la perfection/
qu'il faut viser. Si vous adhérez à ma proposition⁶,/
j'ai l'intention d'aller moi-même à Châlon pour signer/
l'act et prendre la notice⁷. Je désirerai que vous rassembliez/
tous vos essais, s'il est possible, reussi ou non, afin que d'un/

¹ Cf. Lettre de Daguerre à Nicéphore, 27 novembre 1829, ASR.

² C'est-à-dire l'impression d'héliographies préalablement gravées à l'acide.

³ Dès ses premiers contacts avec le chalonnais, Daguerre avait exprimé ses réserves face à l'application de l'héliographie à la gravure (cf. Lettre de Nicéphore à Augustin François Lemaître, 2 février 1827, ASR). Par la suite, son credo restera invariablement de privilégier la perfection du résultat et sa rapidité d'obtention à sa multiplicité (ce qui le pousse ici à évincer le graveur Lemaître du projet d'association car, pour Daguerre, la photogravure n'était qu'une application secondaire de la photographie). En 1839, Daguerre cherchera à s'attribuer les mérites de l'invention du médium en prétendant que Niépce s'était attaché en priorité à la copie de gravures et non à la réalisation de points de vue.

⁴ Tout occupé qu'il était à condamner l'application de l'héliographie à la gravure, Daguerre a oublié de terminer sa phrase. L'idée était que Lemaître désirait avoir le monopole des applications du procédé relatives à la gravure. L'article 8 du traité d'association conclu entre Niépce et Daguerre le 14 décembre 1829 visera à lui assurer cette exclusivité.

⁵ À savoir les points de vue et non les copies de gravures. Nicéphore avait bien compris cela et s'était rangé à l'avis du peintre ; sa Notice sur l'héliographie, rédigée quelques jours plus tôt, en témoigne parfaitement (cf. Notice sur l'héliographie, 24 novembre 1829, ASR).

⁶ Détaillée dans sa précédente lettre (cf. Lettre de Daguerre à Nicéphore, 27 novembre 1829, ASR).

⁷ cf. Notice sur l'héliographie, 24 novembre 1829, ASR.

coup d'œil je puisse voir de suite le côté ou je dois diriger/
mes études⁸./

Veillez me répondre promptement et recevez, Monsieur,
en attendant, l'assurance de ma considération distinguée./

Daguerre.

Veillez aussi présenter mes hommages empressés à Madame/
et recevoir mille choses honnête de la part de ma femme./

Monsieur/
Monsieur Niépce/
rue de l'Oratoire N° 1^{er}/
à Châlon-sur-Saône/

<Cachets postaux>
30 NOV 1829

<De la main de Nicéphore>
. Répondu le [mercredi 4] ^{<jeudi 3>} Décembre 1829⁹ ./
.(Mis à la poste le [5] 4, vendredi.)/

⁸ Demande quelque peu présomptueuse : Daguerre pensait pouvoir juger « d'un coup d'œil » une invention à laquelle Nicéphore avait consacré près de 14 années.

⁹ Document inconnu.